

Règlement intérieur

Accueil de loisirs de Meucon

ARTICLE 1 : Généralités

Le site principal de l'accueil de loisirs est situé : Ecole maternelle des Sources, Triskell.

☎ 02.97.43.74.81 - 📞 06.33.78.43.93 – mail : alsh.meucon@lespep56.com

ARTICLE 2 : Période de fonctionnement et horaires d'ouverture :

Celui-ci est ouvert le mercredi de 7h30 à 18h30 pendant la période scolaire.
Et du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, pendant les vacances.

ARTICLE 3 : Organisation du matin :

Le matin, les enfants sont tous accueillis dans les locaux de l'école maternelle à partir de 7h30 jusqu'à 9h00.
Ils sont en accueil informel. Des jeux sont mis à disposition.

A partir de 9h, les groupes d'âge se sépareront et chacun ira occuper ses locaux.

ARTICLE 4 : Organisation du midi :

Le temps de cantine est différencié en fonction de l'âge.

Pour les moins de 6 ans, ils se rendent à la cantine pour 11h45. Les enfants n'étant pas inscrits à la cantine devront être repris en charge par leur représentant avant 11h30.

Pour les plus de 6 ans, ils se rendent à la cantine pour 12h30. Les enfants n'étant pas inscrits à la cantine devront être repris en charge par leur représentant avant 12h15.

Les enfants venant à l'accueil de loisirs uniquement l'après-midi, pourront arriver entre 13h30 et 14h.

ARTICLE 5 : Organisation du soir :

Le soir, tous les enfants seront de retour sur l'école maternelle pour 17h.

Les enfants pourront être repris à partir de cette heure-là.

L'accueil de loisirs est ouvert jusqu'à 18h30. A partir de 19h00, si personne n'est venu chercher l'enfant, le directeur se réserve la possibilité d'en informer la gendarmerie.

Le non-respect des horaires peut entraîner l'exclusion de l'enfant.



Accueil de loisirs de Meucon

Rue du Stade - 56890 MEUCON

☎ 02 97 43 78 81 - ✉ alsh.meucon@lespep56.com

ARTICLE 6 : Modalités d'admission et d'inscription :

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription préalable obligatoire même si sa présence s'avère être occasionnelle. Les places doivent être réservées (**prioritairement par mail**, par téléphone ou lors des permanences du directeur) **au plus tard la veille avant 10h**.

Conditions d'inscription :

Les parents devront fournir pour toute inscription, les éléments suivants :

- Une fiche d'inscription
- Une fiche sanitaire de liaison + Photocopie des vaccins
- Le numéro d'allocataire ou le dernier avis d'imposition (pour les familles n'ayant pas de numéro) pour déterminer le Quotient Familial
- Une photocopie de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants concernés par des allergies.....
- L'autorisation de droits à l'image

ARTICLE 7 : Accueil et départ des enfants :

Le matin : Les enfants doivent être confiés à l'équipe pédagogique par leur accompagnateur. Il est demandé aux accompagnateurs de compléter la feuille de présence à leur arrivée.

Le soir : Il est impératif de signer la feuille de présence lorsque le/les parent(s) ou accompagnateurs viennent chercher l'enfant.

Ils ne seront confiés qu'aux personnes mentionnées sur la fiche d'inscription.

Il est impératif de rédiger une autorisation manuscrite pour toute nouvelle personne autorisée à venir chercher un enfant.

L'équipe pédagogique se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

ARTICLE 8 : Le goûter :

Le goûter de l'après-midi est fourni par l'accueil de loisirs de Meucon.

ARTICLE 9 : Tarifs – Facturation – Paiement :

Toute absence non justifiée est susceptible d'être facturée.

Les tarifs sont fixés en fonction du QF par l'association des PEP56 :

Présence	Horaires	QF 0 à 703	QF 703 à 982	QF 983 à 1204	QF > à 1205	hors commune
Journée avec repas	7h30 -18h30	10,24	11,66	12,93	14,20	14,40
Journée sans repas	7h30 -11h35 13h30 -18h30	7,04	8,06	9,08	10,10	10,10
Matinée avec repas	7h30 -13h30	7,91	9	9,93	10,86	11,06
Matinée sans repas	7h30 -11h30	4,71	5,40	6,08	6,76	6,76
Après-midi avec repas	11h30 -18h30	7,91	9	9,93	10,86	11,06
Après-midi sans repas	13h30 -18h30	4,71	5,40	6,08	6,76	6,76
Supplément par sortie	13h30 -18h00	5,10	5,10	5,10	5,10	5,10

Le tarif maximum sera facturé à toutes les familles n'ayant pas fourni leur numéro d'allocataire ou leur avis d'imposition.

Une facture mensuelle sera établie le mois suivant. Les règlements doivent être transmis au directeur à réception de la facture. Sont acceptés les chèques, CESU, espèces, chèque vacances.

En cas de difficultés de paiement, il est impératif de prendre contact avec le directeur.

Le non-versement des sommes dues peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

ARTICLE 10 : Santé des enfants :

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans prescription médicale. En cas de maladie survenant à l'accueil, le responsable en informera aussitôt les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il estime que son état de santé le nécessite. Il peut prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser par la suite les parents, s'il n'a pas réussi à les joindre. En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (Samu, pompiers) et ensuite au médecin, si son intervention peut être plus rapide.

ARTICLE 11 : Vêtements – Objets personnels :

Il est souhaitable que les vêtements de l'enfant soient marqués à son nom. L'argent, les objets de valeur, les bijoux et les jouets (consoles, portable, MP3...) sont strictement interdits à l'accueil de loisirs.

ARTICLE 12 - Organisateur et coordination :

Organisateur responsable des Temps d'Accueils Périscolaires :

Association Les PEP56

Rue du stade 56890 MEUCON

Coordinateur « Enfance-Jeunesse » : Erwann AUBRIOT

Téléphone : 02 97 43 74 81 @mail: alsh.meucon@lespep56.com

 COUPON A DÉCOUPER ET À REMETTRE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame, Monsieur atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et des TAP de Meucon.

Fait à , le Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».